

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 janvier 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 161 de l'ordre du jour
Financement de la Mission de supervision
des Nations Unies en République arabe syrienne

Exécution du budget de la Mission de supervision
des Nations Unies en République arabe syrienne
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2011
au 30 juin 2012

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Exécution du mandat.	5
A. Utilisation des ressources	5
B. Activités d'appui de la Mission	6
C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional	7
III. Exécution du budget	8
IV. Analyse des dépenses	9
V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	11



Résumé

Par sa résolution 2042 (2012), le Conseil de sécurité a décidé d'autoriser la mise en place d'une mission préparatoire comprenant jusqu'à 30 observateurs militaires non armés qui assureraient la liaison avec les parties et commenceraient à rendre compte des progrès accomplis sur la voie de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes par toutes les parties. Par la suite, par sa résolution 2043 (2012), le Conseil a décidé de créer la Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS), composée, dans un premier temps, de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée qui permette à la Mission d'exécuter son mandat, et décidé également de procéder au déploiement rapide de la Mission, sous réserve de l'évaluation que ferait le Secrétaire général de l'évolution de la situation sur le terrain.

Donnant suite à des demandes du Contrôleur datées du 25 avril et du 8 juin 2012, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a donné son assentiment à la souscription d'engagements de dépenses d'un montant maximum de 27 789 000 dollars destiné à couvrir les frais de premier établissement de la Mission pour la période allant du 14 avril au 20 juillet 2012, à raison de 25 135 100 dollars pour la période allant du 14 avril au 30 juin et de 2 653 900 dollars pour la période allant du 1^{er} au 20 juillet.

Le montant total des dépenses de la MISNUS pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012 s'est élevé à 17 588 800 dollars. Il a permis de financer le déploiement d'une moyenne de 192 observateurs militaires, 5 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 22 fonctionnaires recrutés sur le plan national. Les dépenses opérationnelles concernaient principalement l'acquisition de matériel informatique, les frais d'acheminement de ce matériel à partir des stocks stratégiques pour déploiement rapide de Brindisi (Italie) et des services de déminage.

Exécution du budget

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.)

Catégorie	Autorisation d'engagement de dépenses 14 avril-30 juin 2012	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	4 152,1	3 280,0	872,1	21,0
Personnel civil	1 567,3	721,5	845,8	54,0
Dépenses opérationnelles	19 415,7	13 587,3	5 828,4	30,0
Montant brut	25 135,1	17 588,8	7 546,3	30,0
Recettes provenant des contributions du personnel	165,6	40,0	125,6	75,8
Montant net	24 969,5	17 548,8	7 420,7	29,7
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—
Total	25 135,1	17 588,8	7 546,3	30,0

Ressources humaines : exécution du budget

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé^a</i>	<i>Effectif prévu (moyenne)</i>	<i>Effectif réel (moyenne)</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)^b</i>
Observateurs militaires	300	290	192	33,8
Postes de temporaire				
Personnel recruté sur le plan international	109	29	5	82,8
Personnel recruté sur le plan national ^c	112	34	22	80,4

^a Effectif autorisé le plus élevé.

^b Compte tenu de l'effectif des observateurs militaires prévu pour juin 2012 et de l'effectif moyen du personnel civil prévu pour la période allant d'avril à juin 2012.

^c Moyenne pondérée pour les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national.

Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre sont énoncées au chapitre V du présent rapport.

I. Introduction

1. Par sa résolution 2042 (2012), le Conseil de sécurité a déclaré qu'il entendait, sous réserve que toutes les parties cessent durablement de se livrer à la violence armée sous toutes ses formes, mettre en place immédiatement, à l'issue de consultations entre le Secrétaire général et le Gouvernement syrien, une mission des Nations Unies en Syrie chargée de vérifier que toutes les parties cessent de se livrer à la violence armée sous toutes ses formes et que les points correspondants de la proposition de l'Envoyé spécial conjoint (ci-après dénommée le plan en six points) sont appliqués. Par la même résolution, le Conseil a décidé d'autoriser la mise en place d'une mission préparatoire comprenant jusqu'à 30 observateurs militaires non armés qui assureraient la liaison avec les parties et commenceraient à rendre compte des progrès accomplis sur la voie de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes par toutes les parties, en attendant le déploiement de la mission.

2. Par la suite, dans sa résolution 2043 (2012), le Conseil de sécurité a décidé de créer, pour une période initiale de 90 jours, une Mission de supervision des Nations Unies en Syrie (MISNUS) placée sous le commandement d'un observateur militaire en chef et composée, dans un premier temps, de 300 observateurs militaires non armés et d'une composante civile appropriée qui permette à la Mission d'exécuter son mandat. Le Conseil a également décidé que la Mission aurait pour mandat de contrôler le respect par toutes les parties de la cessation de la violence armée sous toutes ses formes et de surveiller et d'appuyer l'application intégrale de la proposition en six points de l'Envoyé spécial conjoint. Le Conseil a décidé en outre de procéder au déploiement rapide de la Mission, sous réserve de l'évaluation que ferait le Secrétaire général de l'évolution de la situation sur le terrain, notamment la cessation durable de la violence.

3. Dans une lettre datée du 30 avril 2012, le Président du Comité consultatif pour les questions administratives a informé le Secrétaire général que le Comité consultatif avait donné son assentiment à la souscription d'engagements de dépenses d'un montant maximum brut de 16 796 300 dollars (montant net : 16 555 500 dollars), destiné à couvrir les frais de premier établissement de la Mission pour la période allant du 14 avril au 20 juillet 2012, à raison d'un montant brut de 14 142 400 dollars (montant net : 13 976 800 dollars) pour la période allant du 14 avril au 30 juin et de 2 653 900 dollars en montant brut (montant net : 2 578 700 dollars) pour la période allant du 1^{er} au 20 juillet 2012.

4. Ultérieurement, dans une lettre datée du 14 juin 2012, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité avait donné son assentiment à la souscription d'engagements de dépenses d'un montant maximum de 10 992 700 dollars destiné à financer du matériel et des fournitures essentiels à prélever sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide durant la phase initiale de déploiement de la MISNUS.

5. Dans une lettre datée du 12 septembre 2012, le Contrôleur a informé le Comité consultatif que, compte tenu des dépenses comptabilisées au titre de l'exercice 2011/12, les dépenses engagées par la MISNUS en application de l'autorisation d'engagement de dépenses qui lui avait été accordée devraient, selon des estimations provisoires, s'élever à 17 119 100 dollars, ce qui laisserait un solde de 8 016 000 dollars sur l'autorisation d'engagement de dépenses initiale de 25 135 100 dollars. Le Contrôleur sollicitait donc l'accord du Comité consultatif

pour réviser l'autorisation d'engagement de dépenses pour l'exercice 2011/12, qui serait ramenée de 25 135 100 dollars à 22 844 900 dollars, et pour affecter le montant de 2 290 200 dollars à l'exercice 2012/13. Dans une lettre datée du 16 octobre 2012, le Président du Comité consultatif a informé le Secrétaire général que le Comité accédait à la demande du Contrôleur.

II. Exécution du mandat

A. Utilisation des ressources

6. La Mission s'est rapidement déployée en République arabe syrienne et a progressivement gagné en ampleur, les observateurs militaires s'étant déployés sur neuf sites, dont le quartier général de la Mission et huit bases d'opérations situées à Rif-Damas, Homs, Hama, Lattaquié, Tartous, Deraa, Deir ez-Zor et Alep.

7. Durant la période à l'examen, la Mission a mené de nombreuses patrouilles dans la zone d'opérations et contrôlé directement le statut de l'accord préliminaire conclu entre le Gouvernement de la République arabe syrienne et l'ONU (voir S/2012/250), en procédant notamment au signalement des violations de la cessation de la violence armée au Gouvernement et aux représentants de l'opposition. En outre, la Mission a rendu compte de l'application du plan en six points de l'Envoyé spécial conjoint énoncé dans la résolution 2042 (2012) du Conseil de sécurité.

8. Le déploiement rapide des observateurs militaires et du personnel civil d'appui a permis la circulation dans le pays, dans des conditions de sécurité, du personnel en tenue et des civils de la Mission. Après avoir mis en place des mécanismes de coordination et de consultation avec un large éventail d'interlocuteurs du Gouvernement et de l'opposition, notamment, la Mission a atteint sa pleine capacité opérationnelle le 28 mai 2012. Elle a alors entamé toute une série de patrouilles et d'activités de surveillance et d'établissement de rapports, en s'attachant à relever formellement les violations de l'accord préliminaire et du plan en six points et, dans la mesure du possible, à réclamer la cessation de ces violations, ainsi qu'à bien faire connaître la situation aux responsables de la Mission. Ce travail d'information a été mené à bien essentiellement grâce à des patrouilles préventives et à la communication engagée par le personnel de tenue et le personnel civil des bases d'opérations avec des responsables gouvernementaux, des représentants de l'opposition armée et non armée et les communautés locales des zones de conflit. Ces patrouilles et cette communication avec la population locale ont permis d'engager un dialogue direct avec des interlocuteurs clefs, d'observer des incidents et des activités impliquant des parties au conflit, y compris la libération de personnes détenues, et d'améliorer la compréhension de la situation pour la Mission. La Mission a également entrepris un certain nombre de patrouilles associant le personnel en tenue et des fonctionnaires civils de la Section des affaires civiles et de la Section des droits de l'homme, en vue d'analyser des incidents violents graves et d'en faire rapport, y compris ceux qui ont eu lieu à Al-Houla le 25 mai 2012 et à Al-Qubeir les 6 et 7 juin 2012, ainsi que des visites dans d'autres lieux d'intérêt à Deir ez-Zor le 29 mai 2012 et à Al-Haffa le 14 juin 2012. La Mission a mené d'importantes activités de liaison et de coordination avec des représentants du Gouvernement de la République arabe syrienne aux niveaux central et local et au niveau des gouvernorats, en vue d'examiner l'application du plan en six points et de

l'accord préliminaire. Des actions directes et indirectes de sensibilisation et de concertation ont été engagées avec des représentants de l'opposition armée et non armée dans tout le pays au sujet des violations de la cessation de la violence armée et d'autres aspects du plan en six points commises par l'opposition. En dépit des efforts déployés par la Mission, les affrontements armés se sont multipliés dans les zones d'opérations durant la période à l'examen, tandis que, par ailleurs, les parties au conflit ont continué de cibler directement ou indirectement les véhicules, les locaux et le personnel de la MISNUS. Du fait de la détérioration de la situation, la Mission a progressivement réduit les activités de surveillance de la cessation de la violence armée.

9. Le 15 juin 2012, le Chef de la Mission et Chef des observateurs militaires a donc décrété un gel provisoire des activités opérationnelles, qui est resté en vigueur jusqu'à la fin de la période à l'examen, le 30 juin. Les observateurs militaires et le personnel civil d'appui se sont ainsi cantonnés dans les bases d'opérations où leurs activités ont désormais consisté à procéder à des observations directes à partir de ces bases et à utiliser uniquement des moyens de communications indirects avec toutes les parties.

10. Sur l'effectif autorisé de 300 observateurs militaires, 277 avaient été déployés au 30 juin 2012. La composante civile comptait 221 postes de temporaire (109 postes d'agent recruté sur le plan international et 112 postes d'agent recruté sur le plan national), ce qui devait permettre de disposer de la souplesse nécessaire pour pouvoir effectuer, le plus rapidement possible, des recrutements essentiels. Toutefois, la Mission a enregistré des retards dans la mise en œuvre d'un plan de recrutement rapide de civils en raison des délais inhérents aux procédures de recrutement, de l'incidence de la brièveté du mandat sur le recrutement du personnel et des retards pris dans la délivrance des visas – question dont la Mission s'est entretenue directement avec le Gouvernement hôte. En conséquence, la Mission a dû recourir principalement à des affectations temporaires de manière à assurer un déploiement rapide et à pourvoir convenablement des postes d'importance critique. Au 30 juin 2012, 8 postes d'agent recruté sur le plan international et 45 postes d'agent recruté sur le plan national avaient été pourvus, tandis que 76 agents avaient été déployés dans le cadre d'une affectation temporaire. Le fait qu'au 30 juin 2012 45 agents aient été recrutés sur le plan national sur un effectif approuvé de 112 agents s'explique par la décision de procéder à un déploiement par étapes, étant entendu qu'il ne serait pas possible de pourvoir l'ensemble des postes durant le court délai correspondant à la période à l'examen.

B. Activités d'appui de la Mission

11. La MISNUS a été déployée immédiatement après l'autorisation de déploiement de la mission préparatoire prévue par la résolution 2042 (2012) du Conseil de sécurité et l'établissement d'une mission de maintien de la paix visée dans la résolution 2043 (2012). Si le déploiement des observateurs militaires s'est effectué rapidement et conformément aux plans de constitution des forces, qui faisaient appel à un important appui des pays contributeurs, le recrutement du personnel international a accusé un retard du fait de problèmes de délivrance de visas, ce qui a conduit la Mission à recourir de plus en plus à des affectations temporaires. D'autres exigences opérationnelles ont été affectées par les difficultés liées aux conditions de sécurité dans la zone d'opérations et par les retards qui ont

accompagné le dédouanement du matériel de communication, situation qui présentait un obstacle à l'exécution du mandat de la Mission et à sa sécurité.

12. Durant la période à l'examen, neuf bases d'opérations (Rif-Damas, Homs, Hama, Lattaquié, Tartous, Deraa, Deir ez-Zor, Alep et Damas) ont été établies pour les observateurs militaires et le personnel civil. L'établissement de ces bases a été facilité essentiellement par la décision d'utiliser des locaux convenables, disponibles sur le marché, plutôt que d'investir dans l'infrastructure. Du fait de l'existence de plusieurs bases d'opérations, il s'est avéré nécessaire de mettre en place des capacités informatiques sûres et fiables. Par ailleurs, en raison des conditions de sécurité, il a fallu prendre des mesures urgentes pour accélérer la livraison des véhicules prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide et dans d'autres missions de la région, ainsi que les transferts à partir de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan.

13. Les besoins de la Mission en personnel d'appui ont été satisfaits conformément à la stratégie globale d'appui aux missions et grâce à l'utilisation des capacités existant dans d'autres missions. De manière à réaliser des gains d'efficacité et à limiter l'empreinte du déploiement en République arabe syrienne, les capacités de soutien logistique du Centre de services mondial de Brindisi (Italie) ont été pleinement mises à contribution. La Mission a également engagé une coopération avec la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement (FNUOD) dans le domaine de la coordination administrative et logistique.

C. Coopération avec les autres organismes des Nations Unies au niveau régional

14. La FINUL et la FNUOD ont fourni à la Mission un appui administratif et logistique dans des domaines tels que les achats, les opérations de banque et de caisse, le traitement des prestations dues au personnel et l'acheminement du fret.

15. Dans le cadre d'une stratégie dynamique de coordination et de coopération concernant les questions opérationnelles, la Mission a participé à des réunions avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Département de la sûreté et de la sécurité du Secrétariat. La MISNUS a également apporté tout son appui à l'équipe de pays des Nations Unies, avec laquelle elle a coordonné ses activités dans des domaines critiques tels que la sécurité du personnel. En outre, la Mission a engagé des échanges directs avec les partenaires concernés pour faire connaître les activités que menait l'équipe de pays des Nations Unies, s'agissant de la zone d'opérations, et pour améliorer sa propre compréhension des conditions de sécurité et de la situation politique et humanitaire sur le terrain.

III. Exécution du budget

Dépenses pour la période allant du 14 avril au 30 juin 2012

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Militaires et personnel de police	
Observateurs militaires	3 280,0
Contingents	—
Police des Nations Unies	—
Unités de police constituées	—
Total partiel	3 280,0
Personnel civil	
Personnel recruté sur le plan international	—
Personnel recruté sur le plan national	—
Volontaires des Nations Unies	—
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	721,5
Total partiel	721,5
Dépenses opérationnelles	
Personnel fourni par des gouvernements	—
Observateurs électoraux civils	—
Consultants	—
Voyages	1 222,9
Installations et infrastructures	394,6
Transports terrestres	6 772,6
Transports aériens	—
Transports maritimes ou fluviaux	—
Communications	1 462,6
Informatique	914,8
Santé	28,9
Matériel spécial	13,4
Fournitures, services et matériel divers	2 777,5
Projets à effet rapide	—
Total partiel	13 587,3
Total brut	17 588,8
Recettes provenant des contributions du personnel	40,0
Total net	17 548,8
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—
Total	17 588,8

IV. Analyse des dépenses¹

	<i>Dépenses</i>
Observateurs militaires	3 280,0

16. Des dépenses d'un montant de 3 280 000 dollars ont été engagées au titre des primes de risque et des frais de voyage pour une moyenne de 192 observateurs militaires, pour la période allant d'avril à juin 2012.

	<i>Dépenses</i>
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	721,5

17. Des dépenses d'un montant de 721 500 dollars ont été engagées au titre des traitements et des frais connexes pour une moyenne de 5 membres du personnel temporaire recruté sur le plan international et pour une moyenne de 22 agents recrutés sur le plan national, pour la période allant d'avril à juin 2012.

	<i>Dépenses</i>
Voyages	1 222,9

18. Des dépenses d'un montant de 1 222 900 dollars ont été engagées au titre des frais de voyages pour une moyenne de 49 fonctionnaires civils recrutés sur le plan international, qui ont été déployés en affectation temporaire durant la période allant d'avril à juin 2012.

	<i>Dépenses</i>
Installations et infrastructures	394,6

19. Des dépenses d'un montant de 394 600 dollars ont été engagées principalement pour financer l'acquisition de mobilier de bureau et les frais de location de bureaux à Damas et dans d'autres bases d'opérations.

	<i>Dépenses</i>
Transports terrestres	6 772,6

20. Des dépenses d'un montant de 6 772 600 dollars ont été engagées pour financer l'acquisition de véhicules, y compris des véhicules blindés, des véhicules légers de transport de passagers et des minibus, prélevés sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide ou achetés à l'extérieur, ainsi que des équipements connexes, des pièces détachées et d'autres dépenses opérationnelles connexes.

¹ Les montants des dépenses sont exprimés en milliers de dollars des États-Unis.

	<i>Dépenses</i>
Communications	1 462,6

21. Des dépenses d'un montant de 1 462 600 dollars ont été engagées principalement pour financer l'acquisition de matériel de communications, tel que des téléphones satellitaires, des téléphones cellulaires et des serveurs téléphoniques, prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide ou acheté sur le marché, ainsi que les frais d'appui connexes

	<i>Dépenses</i>
Informatique	914,8

22. Des dépenses d'un montant de 914 800 dollars ont été engagées principalement pour financer l'acquisition de matériel, tel que des ordinateurs de bureau et des ordinateurs portables, des serveurs, des supports de stockage, des commutateurs et des imprimantes, ainsi que les pièces détachées, prélevé sur les stocks stratégiques pour déploiement rapide ou acheté sur le marché.

	<i>Dépenses</i>
Santé	28,9

23. Des dépenses d'un montant de 28 900 dollars ont été engagées pour financer l'acquisition de trousse médicale d'urgence et les services médicaux utilisés par le personnel dans des centres médicaux extérieurs.

	<i>Dépenses</i>
Matériel spécial	13,4

24. Des dépenses d'un montant de 13 400 dollars ont été engagées pour financer l'acquisition de jumelles et de dispositifs de vision nocturne.

	<i>Dépenses</i>
Fournitures, services et matériel divers	2 777,5

25. Des dépenses d'un montant de 2 777 500 dollars ont été engagées pour financer le fret lié à l'acheminement de matériel provenant d'autres missions et les services de déminage fournis par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, y compris les stages de formation, l'identification des munitions et des armes, les visites sur les sites, les conseils donnés sur place et les travaux d'évaluation après explosion.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

26. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MISNUS portent sur les points suivants :

- a) L'ouverture d'un compte spécial auquel seront inscrites les recettes et dépenses de la MISNUS;
 - b) L'ouverture, pour la période du 14 avril au 30 juin 2012, d'un crédit de 17 588 800 dollars précédemment autorisé par le Comité consultatif;
 - c) La mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa b) ci-dessus.
-